

APPEL À PROJETS d'écriture de scénario d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle

1. Principes

Le présent appel à projets d'écriture scénaristique d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle, organisé par le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (ci-après le Fonds), s'adresse à toute personne physique ayant un lien avéré avec le Grand-Duché de Luxembourg (voir définition au chapitre 7), à l'exception de celle qui exerce la profession de producteur au sein d'une société de production audiovisuelle.

L'objet de l'appel consiste à sélectionner 4 à 6 projets d'écriture de scénario de long-métrage de fiction, d'animation ou documentaire d'une longueur minimum de 60 minutes.

Chaque participant sélectionné bénéficiera d'un subside d'un montant de :

- **8.000** euros pour l'écriture d'un scénario de long-métrage de fiction ou d'animation
- **6.500** euros pour l'écriture d'un scénario de long-métrage documentaire ou docu-fiction

Chaque participant sélectionné devra obligatoirement participer à 2 ateliers de scénarisation (ou à un suivi individuel avec un consultant) en vue de présenter/défendre son projet et avoir un échange constructif avec des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel par la suite. Les frais de participation des deux ateliers sont à charge du Fonds.

L'objectif est de permettre à chaque participant d'aboutir à une version d'un scénario susceptible d'être présentée à une société de production luxembourgeoise, afin d'éveiller son intérêt et éventuellement d'en poursuivre avec celle-ci, son élaboration (ré-écriture, développement) et/ou d'en envisager la réalisation/production.

2. Modalités de dépôt des projets d'écriture de scénario et recevabilité

Les projets d'écriture de scénario doivent être envoyés à l'administration du Fonds avant le **23 février 2022 (minuit)**, ceci par courrier électronique à l'adresse office@filmfund.etat.lu avec en sujet la mention « Appel à projets d'écriture 2022 ».

Pour que la participation à l'appel soit déclarée recevable, le participant doit :

- Avoir écrit ou réalisé au moins une œuvre cinématographique ou audiovisuelle appartenant au genre de la fiction, de l'animation ou du documentaire ayant connu une diffusion publique (salle de cinéma, télévision, web).
- ou
- Avoir écrit ou mis en scène au moins une œuvre de théâtre ayant donné lieu à au moins une représentation publique.
- ou
- Avoir écrit au moins une œuvre littéraire (roman, nouvelle, bande dessinée) publiée par un éditeur.
- ou
- Être journaliste/rédacteur professionnel ayant publié/diffusé à l'antenne au moins 10 articles/reportages de fond.
- ou
- Avoir une expérience significative dans le secteur de la création cinématographique ou audiovisuelle en tant que technicien ou artiste interprète.
- ou
- Avoir obtenu un diplôme sanctionnant une formation dans un métier de l'audiovisuel et/ou du cinéma, de préférence en écriture appliquée, en scénarisation ou en réalisation.

Le participant (ci-après dans le texte « l'auteur.e ») ne peut déposer qu'un seul projet d'écriture. Un projet de scénario ayant été avisé défavorablement suite à une demande d'Aide à l'Écriture (Aide Financière Sélective) n'est pas recevable dans le cadre de cet appel.

3. Documentation de la participation à l'appel

Pour être recevable, le dossier de demande doit comprendre :

- Le formulaire en annexe de l'appel dûment complété et signé.
- Un traitement (entre 10 et 20 pages) ou un concept (pour les documentaires entre 5 et 15 pages) ;
- Un résumé/logline (3 lignes maximum).
- Une note d'intention de l'auteur.e.
- Un curriculum-vitae de l'auteur.e (celui-ci doit mentionner la date et le lieu de naissance ainsi que faire état du lien avéré avec le Grand-Duché de Luxembourg (voir définition au chapitre 7)).

- Une copie recto-verso de la carte d'identité de l'auteur.e et tout document attestant du lieu et de la durée de résidence dans un des Etats membres de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou en Suisse (à fournir uniquement si la personne ne figure pas déjà dans le répertoire du Fonds).
- Eventuellement un lien internet vers une œuvre précédente.
- L'accord de l'auteur.e de référence et/ou des ayant-droits (contrat de cession des droits ou option) dans le cas où le projet est adapté d'une œuvre préexistante (littéraire ou autre).
- Les coordonnées bancaires du participant.

Ces documents doivent être rédigés/libellés dans l'une des langues suivantes : luxembourgeois, français, allemand, anglais.

4. Procédure

Dans le cadre de cet appel, les projets d'écriture sont analysés par une commission composée d'un membre de l'administration du Fonds et de deux consultants-experts externes. Cette commission rédige un avis pour chaque participation et établit une liste des projets sélectionnés. Le Directeur du Fonds arrête la sélection finale.

Dans la quinzaine qui suit la réunion de la commission, chaque participant est contacté par voie électronique pour communication du résultat de l'appel. Cette communication est accompagnée d'un commentaire au sujet de son projet.

5. Versement du subside

A titre d'avance, une somme représentant 80% du montant du subside est versée à la date de communication du résultat de l'appel.

Le solde du subside est versé après réception de la première version achevée du scénario. Cette réception doit intervenir **avant le 30 novembre 2022**. Passé ce délai, si aucun document n'a été soumis, le subside alloué sera automatiquement annulé, le montant de l'avance devant être reversé au compte bancaire du Fonds sur simple demande de ce dernier.

6. Calendrier

- Dernier délai pour le dépôt de la participation à l'appel : **23 février 2022 (minuit)**.
- Communication de la sélection : **au plus tard le 18 avril 2022**.
- Pour les projets en langue française et anglaise :
Date des ateliers de scénarisation avec Miguel Machalski : **du 16 au 20 mai 2022 et du 26 au 30 septembre 2022**.
- Pour les projets en langue allemande et luxembourgeoise :
Le suivi sera organisé soit individuellement, soit par des ateliers, dépendant du nombre de projets sélectionnés dans ces langues.
- Réception de la première version du scénario : **au plus tard le 30 novembre 2022**.

7. Définition du lien avéré avec le Grand-Duché de Luxembourg (dans le cadre du présent appel)

Toute personne de nationalité luxembourgeoise ou résidant au Grand-Duché de Luxembourg ou tout ressortissant de l'Espace Économique Européen (EEE) ou de la Suisse présentant un lien culturel et/ou social et/ou économique avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Le lien (culturel et/ou social et/ou économique) avéré peut-être évoqué par toute personne physique ressortissante de l'Espace Economique Européen et de la Suisse, lorsque :

- La plus grande partie de ses activités est exercée au Grand-Duché de Luxembourg et la principale source de ses revenus est soumise au droit fiscal et/ou au droit social et aux taxes luxembourgeoises.
- Plus généralement, elle contribue depuis plusieurs années au développement du secteur culturel et audiovisuel luxembourgeois, et/ou elle participe activement et régulièrement à la vie socio-culturelle luxembourgeoise.

Annexe

Formulaire de demande à compléter pour le dépôt des projets.

Mis à jour au 25.03.2022